

Envoyé en préfecture le 11/01/2023

Reçu en préfecture le 11/01/2023

Publié le 11 JAN. 2023 SLO

ID : 037-213700586-20230109-DCM\_2023\_01\_003-DE

**MAIRIE DE  
37140 LA CHAPELLE-sur-LOIRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 9 JANVIER 2023**

**Date de convocation : 02/01/2023**

**Date d'affichage : 02/01/2023**

**Conseillers**

en exercice : 15 L'an deux mil vingt-trois, le neuf janvier à vingt heures trente,  
Présents : 11 le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni,  
Pouvoir : 1 en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses  
Votants : 12 séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. GUIGNARD Paul,  
Maire

**Etaient présents** : M. GUIGNARD Paul, Mme GALET Florence, Mme MUREAU Nicole,  
M. PETIBON Jacky, M. LEPILLIEZ Philippe, M DRUGEON Francis, Mme GANDRILLE Christine,  
M. ALBERT Alexandre, M. de CHAMPS Hubert, M. DELETANG Grégory, Mme BEAUMARD Angélique

**Etaient excusés** : M. DELAUNAY Fabien (a donné pouvoir à Mme GALET Florence), M. SERVANT  
Dimitri

**Etaient absentes** : Mme BEGOUIN Gaëlle, Mme DESCORMIERS Cindy

Madame GALET Florence a été désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**DCM 2023-01-003**

**7.5. Finances - subventions**

**Travaux de restauration du portail de l'Eglise - demande de subvention au titre de la Dotation  
d'Equipeement des Territoires Ruraux 2023**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, dans le but de préserver son patrimoine communal, il devient urgent d'envisager la restauration du portail de l'Eglise de la Translation de Saint-Martin. Il précise que l'Eglise est inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques (arrêté du 9 août 1949) et que le portail est classé au titre d'objet aux monuments historiques depuis le 13 février 1950.

Aussi, Monsieur le Maire présente différents devis et propose de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux 2023.

Le projet global de restauration du portail de l'Eglise étant estimé à 20 100 € HT,

Le plan de financement serait le suivant :

Coût total : 20 100 € HT

- DETR / DSIL : 8 500 €
- Autofinancement / Emprunt : 11 600 €

L'échéancier de réalisation de ce projet est établi comme suit :

- Accord subvention : mai 2023
- Début des travaux : début septembre 2023
- Fin des travaux : fin septembre 2023

Compte-tenu de tous ces éléments,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'inscrire au budget 2023 le projet de restauration du portail de l'Eglise pour un montant global estimé à 20 100 € HT
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel et l'échéancier de réalisation des travaux tels que présentés ci-dessus
- **SOLLICITE** auprès de l'Etat, une subvention au taux maximum, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2023
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces administratives inhérentes à cette décision


*Pour extrait certifié conforme,*

La secrétaire,  
Florence GALET



Le Maire,  
GUIGNARD Paul



Envoyé en préfecture le 11/01/2023  
Reçu en préfecture le 11/01/2023  
Publié le 11 JAN. 2023   
ID : 037-213700586-20230109-DCM\_2023\_01\_003-DE